

Trésor de la cité des dames

Auteur(s) : Pizan, Christine de

Généralités

Présentation générale de l'œuvre Rédigé en 1405, le *Trésor de la cité des dames* est un ouvrage didactique et allégorique de Christine de Pisan qui fait suite au *Livre de la cité des dames*.

Titre long de la première édition identifiée (ou autre édition) *Le tresor de la cité des dames selon dame cristine* (Antoine Vérard, 1497)

Date de la première publication de l'œuvre 1497

Informations sur l'œuvre

Consulter une transcription de la table des matières [TDM 1497c Trésor de la cité des dames Antoine Vérard](#)

Transcription et analyse des péritextes

Transcription des péritextes de toutes les éditions

- Prologue [Antoine Vérard, 1497] - Présent dans les éditions de 1503 et 1536. Et si par divin vouloir l'estat de magesté Royale, et de seignourie est eslevé sur tous estatz mondains, et que a la conduite et doctrine d'iceluy soit regi et gouverné le petit et menu peuple pour au monde estre en union paix et concorde : bien licite est, et convenable que ceulx, et celles, tant femmes comme hommes que Dieu a establis es haulx sieges de puissance et domination, de tant plus soient mieulx moriginez que autres gens, et aornez de belles doctrines et de bonnes meurs affin que la reputation de eulx en soit plus venerable / et que comme ilz sont ensuyvis et imités aux choses mondaines et temporelles : pareillement en vie spirituelle soient à toutes gens **mirouir et exemple de toutes benevretez** [1536 : > « bienheureuzetez »] **et faitz vertueux** Et pource ma treschiere et tressouveraine Dame [1536 : suppression « Dame »] Anne Royné de france treschretienne que vostre tresbenigne et royale magesté tousjours desire veoir bonnes choses et vertueuses Je vostre treshumble et tresobeysant serviteur a l'honneur et magnificence de vostre trestriumphante [1536 : ajout « et inclitte »] souveraineté ay fait le livre des trois dames de vertus

c'est assavoir Raison, droicture et justice Souveraines dames de la noble cité des dames de vertus. Lequel livre fist et composa dame christine [1536 : ajout « de Pise »] **a l'enseignement et exhortation des Roynes haultes dames** et princesses par le commandement d'icelles nobles vertus. ad ce que lesdites Roynes haultes dames, et princesses soient convocquées à estre souveraines citoyennes et comme telles mises et fichées en la noble cité des dames de vertus. Et a l'exemple aussi d'icelles les autres dames damoiselles bourgoises et femmes du commun peuple. Et si demonstre comment les bonnes princesses doivent aymer et craindre Dieu pour le premier et principal enseignement Et qu'elles doibvent [1536 : suppression de « qu'elles doibvent »] prendre le bon et saint avertissement qui vient pour l'amour et crainte [1536 : suppression de « et crainte »] de nostre seigneur Avecques **plusieurx beaulx et vertueux enseignemens contenus en celui livre**, ainsi que vostre tresglorifique et beneurée 1536 : > « bienheuree "] dignité en lisant le livre ou faisant lire par maniere de recreation pourra veoir et congnoistre. (A 2 r°)

Or dit dame christine.

Après ce que j'euz edifié a l'aide et par le commandement des trois dames de vertus / c'est assavoir Raison droicture et justice la cité des dames par la forme et maniere que au contenu de ladicte cité est declairé. Je comme personne tra- (A 2 r°) vaillée de si grant labour avoir [1536 : > « ayant »] accompli et mis sus mes membres et mon corps lassé pour cause du long et continuel exercice estant en oyseuse paresse et querant repos se apparurent a moy gueres ne tarderent les dessusdictes trois glorieuses en disant toutes trois parolles d'une mesme substance en telle maniere.

[1536 : suppression du passage à la ligne] Comment fille d'estude as tu ja remis et fichié en mue l'ostil de ton entendement et [1536 : ajout de « abolis et »] delaissé en secheresse encre plume et le labour de ta main dextre auquel tant te soulois deliter [1536 ajout de « et deduyre »]. Veulx tu doncques donner oreille a la leçon de paresse qui [1536 : ajout de « t'enseignera, monstrera, »] et chantera se croire le veulx. tu as assez fait : temps est que tu te reposes. Comment ne sces tu que doncques dit : que [1536 : suppression de « que doncques dit »] quoy que l'entendement du saige après grant travail et labour [1536 : suppression de « et labour »] se repose Si n'est il nul temps remis d'aucune bonne œuvre. non mie a toy appartient estre au nombre d'iceulx qui en mi chemin [1536 : > « la voye, et au chemin »] sont trouvés recreans. Male honte ayt chevalier qui se despart de la bataille ains la fin de la victoire. Car a ceulx appartient la couronne de lorier qui perseverent. Or sus baille ta main dresse toy / [1536 : ajout de « et » à la place de /] plus ne soyés accropie [1536 : ajout de « ne souillée »] en la pouldriere de recreantise.

[1536 : suppression du passage à la ligne] **Entens** [1536 : ajout de « et escoute »] **noz sermons** et tu feras bonne œuvre [1536 : ajout de « et bonne doctrine »]. nous ne sommes encores rassasiées ou saoullées de te mettre en besongne comme [1536 : ajout de « simple »] chamberiere de noz vertueux labours [1536 : ajout de « et »] avons advisé preparlé [1536 : > « parlé »] et conclud au conseil de vertus et a l'exemple de Dieu qui au commencement du siecle qu'il eust créé vit son oeuvre bonne : il la beneist Puis fist homme et femme et les animaux. Ainsi [1536 : > « Aussi »] nostre dicte œuvre precedente ceste de la cité des dames, **qui est bonne et utile** soit benie et exaulcée **par tout l'universel monde** que [1536 : « que » remplacé

par « et »] encores a l'accroissement d'icelle nous plaist que tout ainsi comme le saige oyseleux appreste sa caige ains qu'il prenge ses oysellons. Voulons [1536 : suppression de « Voulons » remplacé par une virgule et suppression du passage à la ligne] que apres ce que le heberge [1536 : > « la maison »] des dames honorées est faicte et preparée : soient semblablement que [1536 : suppression de « que »] devant par ton aide pourpensés faitz et quis engins trebuchetz et rethz beaulx [1536 : ajout de « riches »] et nobles laciez et ouvrez à neudz d'amours que nous te livrerons et tu les estandras par la terre es lieux et [1536 : suppression de « es lieux et »] es places, et es angletz par ou les dames et generallement toutes femmes passent et courent affin que celles qui sont farouches et dures a dominer puissent estre happées prises et tresbuchées en noz latz si que nulle ou pou qui s'embate ne puisse eschapper et que toutes ou la plus grant partie d'elles soient fichées en la caige (AA 2 v°) de nostre glorieuse cité ou le doulx chant aprennent de celles qui desja y sont hebergées comme souveraines et qui sans cesser deschantent alleluya avecques la teneur des beneures [1536 : > « bien heurez »] Anges. Lors moy christine oyant les voyx series de mes tresvenerables maistresses remplye de joye en tressaillant : tost me drecay et agenouillée devant elles m'offry a l'obeysance de leurs dignes vouloirs. Et adonc je receu d'elles tel commandement. **Pren ta plume et escript.** Benevres [1536 : > « Bien heurées »] seront celles qui habiteront en nostre cité pour acroistre le nombre de cytoiens de vertu. A tout le college [1536 : ajout de « du sexe »] feminin et a leur devote religion soit notifié le sermon [1536 : suppression de « et la lecon »] de sapience Et tout premierement aux roynes princesses et haultes dames [1536 : > « et haultes Dames et Princesses »]. Et puis ensuivant de degré en degré chanterons [1536 : ajout de « et enseignerons »] semblablement nostre doctrine aux autres dames en toutes les [1536 : suppression de « en toutes les »] damoyselles et estas des femmes affin que la discipline de **notre escolle** puisse estre à tous vallable Amen. (AA 3 r°).

Dans l'édition de 1503, suppression de « Amen », remplacé par « Cy finist le prologue ».

- La fin et conclusion d'iceluy livre. [Antoine Vérard, 1497] - Présent dans les éditions de 1503 et 1536 (m 6 r°).
A tant se teurent les trois dames qui a coup s'esvanouyrent et je christine demouray presque [1536 : ajout de « toute »] lassée par longue escripture. mais tresrejoye regardant la tresbelle œuvre de leurs **dignes lecons lesquelles de moy recapitulées veues et reveues** me apparoient estre de mieulx en mieulx **tresprofitables** au bien et augmentation des meurs et vertueux en accroissement d'honneur aux Dames et à toute l'université des femmes presens et advenir la ou se pourroit ceste dicte œuvre estendre [1536 : « estendre » déplacé après « pourroit »], et [1536 : ajout de « aussi »] estre veue. Et pource se moy leur servante [1536 : insertion de « quoy que »] ja ne soye souffisante pour tousiours selon mon usaige m'emploier au service du bien d'elles si que continuellement je le desire me pensay que ceste noble [1536 : suppression de « noble »] œuvre multipliroie par le monde **en plusieurs copies** quelque en fust le coust seroit présentée en divers lieux A roynes princesses et haultes dames affin que plus fust honorée et essaucée si qu'elle [1536 : remplacé par « si comme »] elle en est digne et que par elle puisse estre semée entre les autres femmes laquelle dicte pensée et desir mis a effect si que ja est entrepris [1536 : « ja est entrepris » est remplacé par

« elle »] sera espadue et publiée en tous pais tant soit elle en **langue françoise, mais par ce que ladite langue est plus commune par l'universel monde** que quelconques autres **ne demourera pourtant vague et non utile nostre dicte œuvre** [sic] qui durera au siecle sans dechéement par diverses coppies. si la verront et orront maintes vaillans Dames et femmes d'auctorité au temps present et en celuy advenir qui priront Dieu pour leur servante christine desirans que de leur temps fust la vie au siecle ou que veoir la puissent [1536 : > « la puissent veoir »] auxquelles toutes plaise que tant que au monde sera vivant la veuillent avoir en grace et memoire par amyable salus, prians a dieu que par sa pitié soit favorable de mieulx en mieulx a son entendement si que telle lumiere de science et vraye sapience luy octroye que employer le puisse tant que ca ius aura durée au noble labeur d'estude et l'essaucement et elevation de vertus en bons exemples a toute creature. Et apres ce que l'ame du corps sera partie en merite et guerdon de son service leur laisse offrir a dieu pour elle patenostres oblacions et devotions pour l'alegement des peines par ses deffaultes deservies si qu'elle soit présentée devant Dieu au siecle sans fin lequel vous octroit [1536 : « vous octroie » remplacé par « nous donne le Père, le Filz, et le saint Esperit »]. Amen. (m 6 v°)

- [Jehan André et Denis Janot, 1536] - Ne figure pas dans les éditions précédentes.

Christine aiant bien au long recité
 Les bastimentz & lieux de la Cité
 Faictē en l'honneur de toutes nobles Dames
 Qui ont aymé Vertu de corps et d'ames
 Veult cy apres **l'enrichir d'ung Tresor**
Non transitoire ainsi qu'argent et or
Mais immortel plein de richesse et gloire
 C'est ung tresor qu'on doit **mettre en memoire**
 Pource qu'en luy sont toutes les vertus
 Dont noble cueurs foeminins sont vestus
 Ce livre cy tant honnore et celebre
 La qualité de l'estat muliebre
 Qui bien merite estre veu de tous yeulx
 Voiez le doncq d'ung vouldoir gracieux
 Donnant louenge au grand Dieu tout parfaict
 Remerciant la Dame qui l'a fait.
 Plus que moins. (A 2 r°)

- Avertissement aux lecteurs. [Jehan André et Denis Janot, 1536] - Ne figure pas dans les éditions précédentes.

Cueurs vertueux de foeminine grace
 Qui desirez toute perfection
Appreciez ce tresor d'efficace
 Car vous n'avez richesse d'or ne mace
De si grand pris ne d'exaltation
Des beaux propos, et louables sentences
Car de leurs fleurs aurez sans fiction
Le fruit entier en l'augmentation
 De tous honneurs, loz et magnificences. (A 2 v°)

- [Jehan André et Denis Janot, 1536] - Ne figure pas dans les éditions précédentes.

Or avez vous en veue maintenant
Ung grand tresor qui est mis en vante
Pour peu d'argent Jehan André le presente
Qui l'a **ouvert** à ung chascun venant.

Topoï dans les péritextes

- diffusion
- éducation féminine
- exemplarité
- faible coût
- français, langue véhiculaire
- fructification
- institution au prince
- mémorisation
- naissance de l'écriture
- œuvre profitable
- trésor transitoire / trésor éternel
- universalité
- visée didactique

Les dossiers de la collection

3 sous-collections :

- [1497c. - Trésor de la cité des dames - Antoine Vérard](#)
- [1503 - Trésor de la cité des dames - Michel Le Noir](#)
- [1536 - Trésor de la cité des dames - Jean André et Denis Janot](#)

Informations bibliographiques

Sélection bibliographique

- Dufresne, Laura Jean, *An assembly of ladies, The fifteenth century pictorial tradition of Christin de Pizan's La cité des dames and Le trésor de la cité des dames*, Philadelphia, University of Washington, 1989
- Minois, George, "Christine de Pisan : le Trésor de la Cité des Dames" in *Les Grands dossiers des sciences humaines / [directeur de publication Jean-François Dortier], n° 49 ([01/01/2017])*

Les documents de la collection

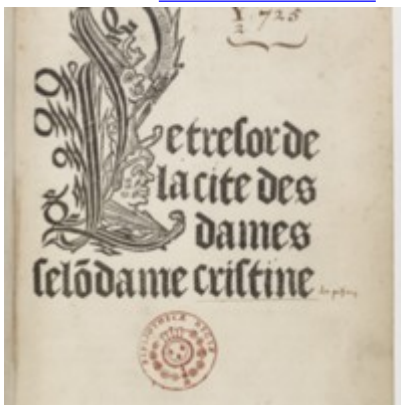
5 notices dans cette collection

En passant la souris sur une vignette, le titre de la notice apparaît.

Les documents de la collection :



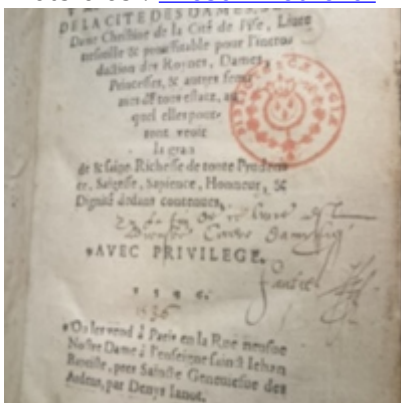
[1497c. - Antoine Vérard - Trésor de la cité des dames - Bibliothèque Mazarine](#)
Pizan, Christine de
Mots-clés : [Trésor médiéval](#)



[1497c. - Antoine Vérard - Trésor de la cité des dames - BnF](#)
Pizan, Christine de
Mots-clés : [Trésor médiéval](#)



[1503 - Michel le Noir - Trésor de la cité des dames - BnF](#)
Pizan, Christine de
Mots-clés : [Trésor médiéval](#)



[1536 - Denis Janot - Trésor de la cité des dames - BnF](#)

Pizan, Christine de

Mots-clés : [Trésor médiéval](#)



[1536 - Jean André - Trésor de la cité des dames - BnF Arsenal](#)

Pizan, Christine de

Mots-clés : [Trésor médiéval](#)

Tous les documents : [Consulter](#)

Informations sur la notice

Référence Thresors de la RenaissanceThRen_83

Rédaction de la noticeRéach-Ngô, Anne

ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Citation de la page

Notice du site Thresors de la Renaissance : **Trésor de la cité des dames**, Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle), consulté le 22/12/2024 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/collections/show/83>

Collection créée par [Anne Réach-Ngô](#) Collection créée le 16/10/2016 Dernière modification le 25/06/2022